

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DEVE 5** Rénovation de la tombe de Serguei TOPORKOFF au cimetière parisien de Bagneux (92) -  
Convention de partenariat.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de signer avec Monsieur Michel DE VINTCHA et l'Ambassade de la Fédération de Russie en France une convention de mécénat portant sur le principe d'une contribution de 1 600 € et l'apport d'un monument funéraire, en vue de la rénovation de la tombe de Serguei TOPORKOFF au cimetière parisien de Bagneux ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope Komitès au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention de mécénat entre la Ville de Paris, Monsieur Michel DE VINTCHA et l'Ambassade de la Fédération de Russie en France, dont le texte est joint à la présente délibération, fixant

les modalités du versement d'une contribution de 1 600 € et de l'apport d'un monument funéraire, en vue de la rénovation de la sépulture de Serguei TOPORKOFF située au cimetière parisien de Bagneux, est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Monsieur Michel DE VINTCHA et l'Ambassade de la Fédération de Russie en France la convention de mécénat, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La recette sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2019 ou des suivantes.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**